Rapport moral du Président

Il y a un peu plus d'un an, devant vous, je tenais les propos suivants :

« En 2009 Picardie Nature a accru ses actions, a renforcé ses partenariats, tous ses secteurs ont connu un supplément d'activité ». Je terminais en annonçant qu'en 2010 nous aurions à surmonter les difficultés inhérentes à notre développement.

Revenons encore un peu plus en arrière, si l'on compare le numéro spécial assemblée générale 2002 et le rapport d'activités 2010, on mesure le chemin parcouru. Au regard des années précédentes, l'accroissement de l'association s'est poursuivi, cette année, dans de nombreux secteurs :

- Les activités ont augmenté en volume et en diversité, vous le constaterez au travers du rapport d'activités de chacun des pôles,
- le nombre d'adhérents également, adhérents directs mais aussi les associations qui nous ont rejointes,
- l'équipe de permanents s'est étoffée,
- la mobilisation du bénévolat a été plus importante (voir l'évaluation du bénévolat valorisé dans le rapport financier)
- des partenariats se sont développés, notamment dans le cadre de l'Observatoire de la faune sauvage.

Des liens se sont, par ailleurs, tissés ou consolidés avec l'ADEME, le ministère de la Justice, le Parc Naturel Oise Pays de France, le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie, le Conservatoire Botanique National, mais aussi avec les réseaux de notre fédération France Nature Environnement.

Ces avancées résultent d'une cohérence entre notre projet associatif triennal élaboré en 2008 et le fonctionnement des pôles, structurant l'association.
Elles sont aussi le fruit d'une implication remarquable, cette année encore, de l'équipe de permanents et son directeur et des bénévoles actifs, engagés dans de nombreuses actions.

Pour autant, puis-je vous rassurer en vous disant que grâce à cette mobilisation la faune sauvage se porte globalement mieux, que les pollutions se réduisent? Ce serait vous mentir.

En tout cas nous y travaillons en recherchant les moyens les plus appropriés pour y parvenir. C'est principalement la participation au débat public, l'action contentieuse quand les autres démarches sont inopérantes, l'amélioration de la connaissance en matière de la biodiversité ou encore la sensibilisation du grand public, directement ou par les médias.

Malheureusement, le principe de réalité nous rappelle, régulièrement – et c'est parfois assez rageant – que bien des fois notre action n'aura servi qu'à limiter le recul.

En 2010, le contexte politique n'a pas été particulièrement favorable. Alors que le Grenelle de l'environnement, initié en 2008, apportait l'espoir d'un changement culturel de notre pays dans l'approche d'un développement soutenable, 2010 aura été l'année de la transcription des dispositions du Grenelle dans la réglementation mais aussi, comme nous le craignions ouvertement, l'enterrement de la déclinaison territoriale de cette démarche en Picardie.

En parallèle, certaines dispositions réglementaires comme par exemple la réalisation d'études d'incidence de certains travaux dans les zones Natura 2000 ont pu apparaître comme des avancées. Elles devraient l'être. Mais il s'agit en fait d'un rattrapage de la France fortement condamnée par

l'Europe pour défaut de transcription du droit européen ! Et quid de l'opérationnalité d'un tel dispositif, pourtant utile, dans un contexte de réduction des moyens humains dans les services de l'Etat chargés d'instruire les dossiers ?

Nous ne pouvons, malheureusement, que constater, en 2010, une certaine inertie de l'Etat et de notre représentation nationale. Malgré tout, nous devons faire preuve de discernement.
Je citais tout à l'heure l'ADEME qui joue le jeu du Grenelle de l'Environnement ou des magistrats de la Cour d'Appel d'Amiens, à l'écoute de nos préoccupations.
J'ajouterai aussi la DREAL Picardie, soucieuse de travailler avec nous sur les continuités écologiques et nos partenaires institutionnels que sont le Conseil Régional de Picardie et les Conseils généraux de la Somme et de l'Aisne, notamment par leur soutien financier.

Je poursuivrais ce rapport moral en citant les deux premiers articles de la Charte de l'Environnement adossée à la constitution française depuis 2005:

Article 1er : chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 2 : toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Gardons bien ces phrases en mémoire, surtout quand nos détracteurs, dont certains ce sont encore agités en 2010, dénigrent Picardie Nature, dans la poursuite de ses objectifs. Elles sont à la fois un encouragement à poursuivre nos actions mais aussi, quelque part, une reconnaissance du bien fondé de notre engagement depuis 41 ans.

Parmi les défis qui nous attendent dans les prochaines années, nous aurons à consolider nos avancées en favorisant une appropriation citoyenne qui est encore trop ponctuelle et peine à venir. Chacun d'entre nous, selon le niveau d'implication qu'il choisira, peut y contribuer.

Notre association continuera à prendre toute sa place, avec la force de ces centaines d'adhérents, la force de ses associations sœurs et nous l'espérons le réveil de l'opinion publique auquel nous devons travailler.

Picardie nature, fière de ses revendications, continuera plus encore à combattre l'injustice qui est faite à la biodiversité, à la protection de notre environnement, contre le cynisme de ceux qui le prennent pour une POUBELLE et de ceux qui spéculent pour l'exploitation effrénée de ses richesses.

Patrick THIERY
Président